Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Présidentielle 2022 : les recommandations sanitaires pour voter demain

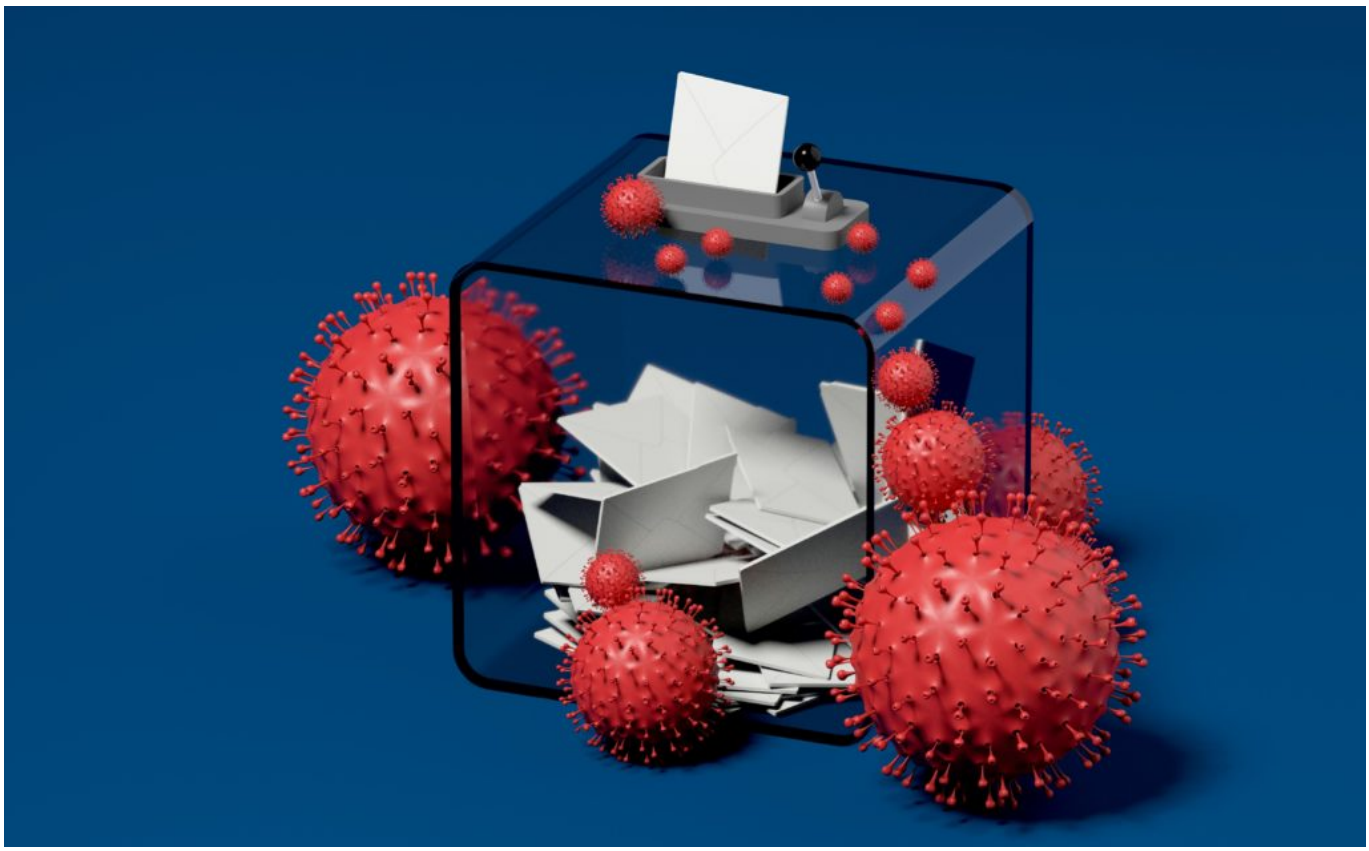

Les représentants des partis politiques, les candidats à l'élection présidentielle et le Gouvernement ont élaboré un protocole sanitaire précisant les règles
applicables lors des opérations de vote qui se dérouleront les 10 et 24 avril prochains à l'occasion de l'élection présidentielle 2022.

Dans ce cadre :

 il ne peut être exigé des électeurs et des personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin aucun des documents suivants : preuve de vaccination, certificat de rétablissement ou de réalisation d'un test virologique ;

 le nombre d'électeurs par bureau de vote n'est pas limité. Toutefois, l'accès au bureau de vote peut être régulé et l'entrée et la sortie doivent être séparées pour éviter les situations de grande promiscuité ;

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

 le port du masque et les règles de distanciation physique ne sont pas obligatoires dans les bureaux de vote, mais le port du masque reste fortement recommandé pour :

– les personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles, ainsi que pour leurs aidants ;
– les personnes symptomatiques ;
– les personnes cas contacts à risque ;
– les personnes ayant été dépistées positives au covid-19, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.

Dans tous les bureaux de vote, des masques chirurgicaux seront mis à la disposition des électeurs et des personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin qui souhaiteraient en porter.

Pour les personnes fragiles, il sera également possible de demander un accès prioritaire depuis l'extérieur du bureau de vote. Il pourra être demandé aux électeurs portant un masque de le retirer brièvement pour procéder à la vérification de leur identité. Le lavage des mains reste une mesure barrière essentielle. Ainsi, un point de lavage des mains ou du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des électeurs en deux points distincts afin d'éviter le croisement des flux.
Le matériel mis à disposition des électeurs (stylos, rangements, urnes, isoloirs), sera nettoyé de manière fréquente au cours du scrutin.
Le bureau de vote fera en outre l'objet d'une aération très régulière, dix minutes toutes les heures ou selon les indications des capteurs de CO2 si la salle en est équipée. Pour les personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin qui le souhaiteraient, des autotests seront enfin mis à disposition.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !